



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de SAINT-MEDARD-DE-PRESQUE
46400 ST MEDARD DE PRESQUE - Lot

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Médard-de-Presque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Alain CONNE, Maire.

Sont présents : Alain CONNE, Eric TOUMAZOU, Isabelle GINSON, Jean-Pierre JAMMES, Sébastien MAILLOT, Serge RIOL, Yvette PONCIE, Marie-Pierre SOLIGNAC (pouvoir à Alain CONNE).

Absents excusés : Christian LAGARRIGUE, Nathalie MARCENAC.

Est désigné secrétaire de séance : Sébastien MAILLOT

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 Décembre 2018.

L'ordre du jour est ensuite présenté et abordé :

Virement de crédits budgétaires 2018

Participation financière voyage en Italie – Elèves Collège J. Lurçat

Choix du modèle de columbarium

Préparation budgets primitifs 2019

Questions diverses

VIREMENT DE CREDITS – BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits sur le budget assainissement 2018 afin de régulariser une échéance d'emprunt.

Il propose le virement de crédits suivant :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
6156	Maintenance	-1.000 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+1.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le virement de crédits proposé.

PARTICIPATION FINANCIERE VOYAGE ITALIE – COLLEGE J. LURCAT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des enfants du collège Jean Lurçat de Saint-Céré participeront à un séjour en Italie en Mars 2019. Le professeur organisateur sollicite le soutien financier de la Commune.

2 enfants de St Médard de Presque sont concernés par ce séjour :
DARAQUY Enzo et MAILLOT Enzo.

M. Sébastien MAILLOT, père de l'élève, n'a pas pris part au vote de la délibération.

M. le Maire propose que la commune participe financièrement à ce voyage à raison de 60 € par enfant, soit un total de 120 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à la majorité des membres présents et représentés, le versement de 120 € pour participation financière au séjour en Italie.

CHOIX DU MODELE DE COLUMBARIUM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Société GRANIMOND propose 2 options pour la fourniture et la pose d'un columbarium :

- Le modèle MAPA 6 familles en granit gris pour un montant de 3.614 euros H.T.
- Le modèle MAPA 6 familles en granit rose pour un montant de 3.804 euros H.T.

Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer sur le choix à opérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Choisit de retenir l'option du modèle MAPA 6 familles en granit gris pour un montant de 3.614 euros H.T.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

PREPARATION BUDGETS PRIMITIFS 2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de préparer l'établissement des budgets 2019 (Commune, Service de l'Eau et Service de l'Assainissement).

Outre les habituelles propositions à prévoir et les réajustements à effectuer par rapport aux budgets 2018, il conviendra de budgétiser le columbarium, l'adressage et le défibrillateur.

Questions diverses :

Suite au choix du modèle retenu pour le columbarium, M. le Maire indique au conseil que son implantation est prévue dans le courant du 2nd semestre 2019.

Un défibrillateur pourrait être installé aux abords de la salle polyvalente. Il conviendra de prévoir la somme de 2.000 euros T.T.C. pour son acquisition et sa maintenance. L'assureur GROUPAMA propose une participation financière à hauteur de 500 euros pour cette acquisition, ainsi qu'une formation gratuite pour l'utilisation du matériel.

Les actions liées à l'adressage vont être rapidement menées, par la Commune, et avec le soutien d'autres Communes l'ayant réalisé elles-mêmes.

En 2019, des travaux de voirie vont être réalisés par la C.C. CAUVALDOR, pour la réfection de la Route de Crézou, à hauteur de 45.000 euros H.T..

L'entreprise MARCOULY a présenté un devis pour l'acquisition et l'installation de bornes amovibles à positionner devant le parvis de l'église. Le prix demandé étant trop élevé, la Commune cherche d'autres fournisseurs.

Des travaux sont en cours au Lieu-dit La Marbrière pour la mise en place de la fibre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Vu par nous, Maire de la commune de Saint Médard de Presque,

Pour être affiché le 31/01/2019 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à St Médard de Presque, Le 31/01/2019



Le Maire,
Alain CONNE